

**COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES
ONZIÈME SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES
(2016-2017)
LE 20 JUIN 2017**

01.00 RECUEILLEMENT

À 19 h 30, madame Marie-Louise Kerneïs, présidente, déclare la présente séance ouverte.

Elle souligne la présence de madame Sylvie Pitre, directrice de l'école Daigneau et d'un représentant de l'Association des professeurs de Lignery (APL).

02.00 PRÉSENCES

À LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES TENUE LE 20 JUIN 2017 À 19 H 30 AU 50, BOULEVARD TASCHEREAU À LA PRAIRIE SOUS LA PRÉSIDENTE DE MADAME MARIE-LOUISE KERNEÏS ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :

M^{mes} les commissaires

Claudine Caron-Lavigueur (2)
Suzanne Gaudette (5)
Margot Pagé (9)
Sophia Plante
Valérie Roy (primaire)
Maude Simard (10)

MM. les commissaires

Éric Allard (4)
Stéphane Desjardins (8)
André Dugas (7)
Cédric Fontaine (6)
Tommy Gaulin (EHDA)
Didier Jeanson (secondaire)
Alain Lemieux (11)

TOUS COMMISSAIRES FORMANT QUORUM

AINSI QUE :

M^{me} Kathlyn Morel, directrice générale
MM. André Guérard, directeur général adjoint
François Jannelle, directeur général adjoint
M^e Nathalie Marceau, directrice du Service du secrétariat général et de l'information

ET :

M^{me} Germen Brière, directrice du Service des ressources financières
MM. Daniel Bouthillette, directeur du Service de l'organisation scolaire et de l'adaptation scolaire
Michel Brochu, directeur du Service des ressources humaines
Eric Drouin, directeur du Service des technologies de l'information et des communications
Frédéric Grandioux, directeur du Service des ressources matérielles

ABSENCES :

MM. Stéphane Bessette (1), Martin Viau (3).

03.00 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Rien à signaler.

C.C.-4287-06-17 04.00 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Alain Lemieux, commissaire,

que les membres du conseil des commissaires adoptent l'ordre du jour tel que rédigé, à savoir :

05.00 AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX PRÉCÉDENTS

06.00 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET SERVICE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL ET DE L'INFORMATION

- 06.01 Lecture et approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mai 2017
- 06.02 Lecture et approbation du procès-verbal de la séance ajournée du 30 mai 2017
- 06.03 Lecture et approbation du procès-verbal de la séance ajournée du 6 juin 2017
- 06.04 Organisation scolaire – Prévision de la clientèle 2017-2022
 - 06.04.01 Recommandation de demandes d'ajout d'espace
- 06.05 Rémunération des membres du conseil des commissaires – Principes de répartition de la masse salariale à compter de l'année scolaire 2017-2018
- 06.06 Nomination au poste de direction générale adjointe
- 06.07 Comité de répartition des ressources (CRR) – Composition
- 06.08 Protocole d'entente – École spécialisée
- 06.09 Structure administrative des cadres

07.00 SERVICES ÉDUCATIFS

08.00 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

- 08.01 Nomination ou engagement au poste de direction des Services éducatifs
- 08.02 Nomination aux postes de direction adjointe d'école primaire
- 08.03 Nomination au poste d'agent(e) d'administration au Service du secrétariat général et de l'information

09.00 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

- 09.01 Budget de la commission scolaire 2017-2018 (**Ajournement**)
 - 09.01.01 TRAFICS
 - 09.01.02 Présentation du budget 2017-2018
 - 09.01.03 Budget d'investissement 2017-2018 – Information complémentaire
 - 09.01.04 Budget des établissements – Tableau
 - 09.01.05 Approbation des budgets des établissements – Résolution
 - 09.01.06 Adoption du budget de la commission scolaire et taux de taxe

10.00 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES

- 10.01 Dérogation à la Politique d'acquisition de biens et de services – Projets d'investissement et autres contrats
- 10.02 Modification au Protocole d'entente avec la Ville de Saint-Constant relatif à la construction et la gestion du nouveau terrain de football LCF / soccer synthétique à l'école Jacques-Leber
- 10.03 Aménagement du terrain de football LCF / soccer synthétique à l'école Jacques-Leber, appel d'offres 16-AO-057-91455 (**Ajournement**)
- 10.04 Addenda au bail 16 094 458 intervenu entre la Ville de Châteauguay et la CSDGS

- 10.05 Énoncé de principe entre la Régie Sports et loisirs Beau-Château et la CSDGS sur l'utilisation du complexe sportif et la cession de droit de passage
- 10.06 Protocole d'entente – Promesse d'échange, municipalité de Napierville, pour l'agrandissement de l'école Louis-Cyr **(Ajournement)**
- 10.07 Protocole d'entente – Promesse bilatérale de vente et d'achat, municipalité de Saint-Édouard, pour l'agrandissement de l'école Saint-Édouard **(Ajournement)**
- 10.08 Protocole d'entente – Promesse bilatérale de vente et d'achat – Commission scolaire New Frontiers, nouvelle école EHDAA **(Ajournement)**

11.00 SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS

12.00 SERVICE DE L'ORGANISATION SCOLAIRE ET DE L'ADAPTATION SCOLAIRE

13.00 SERVICE DU TRANSPORT SCOLAIRE

14.00 ACTIVITÉS DE REPRÉSENTATION DU CONSEIL DES COMMISSAIRES

- 14.01 Coups de cœur

15.00 COMITÉ DE PARENTS

- 15.01 Procès-verbal du 25 janvier 2017
- 15.02 Procès-verbal du 22 février 2017
- 15.03 Procès-verbal du 22 mars 2017

16.00 DEMANDE D'INFORMATION

17.00 COMMUNICATION DE LA PRÉSIDENTE ET DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

18.00 DÉPÔT DE DOCUMENTS

- 18.01 Lettre de parent – École Jean-Leman
- 18.02 Lettre du MEES – Projet de loi 144
- 18.03 Lettre du MEES – Maternelle 4 ans

19.00 LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

05.00 AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX PRÉCÉDENTS

Période de questions du public

Madame Erminia Merlo, membre du CPE, représentante des enseignants et enseignantes du Centre d'éducation des adultes du Goéland.

Madame Kathlyn Morel, directrice générale, informe les membres qu'un suivi a été fait.

06.00 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET SERVICE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL ET DE L'INFORMATION

06.01 LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 MAI 2017

CONSIDÉRANT l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique* qui stipule que « Le conseil des commissaires peut, par résolution, dispenser la secrétaire générale de lire le procès-verbal pourvu qu'une copie en ait été remise à chaque membre présent au moins

C.C.-4288-06-17

six heures avant le début de la séance où il est approuvé ».

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur André Dugas, commissaire,

que la secrétaire générale soit dispensée de faire la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mai 2017.

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mai 2017 soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.-4289-06-17

06.02 LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE AJOURNÉE DU 30 MAI 2017

CONSIDÉRANT l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique* qui stipule que « Le conseil des commissaires peut, par résolution, dispenser la secrétaire générale de lire le procès-verbal pourvu qu'une copie en ait été remise à chaque membre présent au moins six heures avant le début de la séance où il est approuvé ».

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur André Dugas, commissaire,

que la secrétaire générale soit dispensée de faire la lecture du procès-verbal de la séance ajournée du 30 mai 2017.

Que le procès-verbal de la séance ajournée du 30 mai 2017 soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.-4290-06-17

06.03 LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE AJOURNÉE DU 6 JUIN 2017

CONSIDÉRANT l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique* qui stipule que « Le conseil des commissaires peut, par résolution, dispenser la secrétaire générale de lire le procès-verbal pourvu qu'une copie en ait été remise à chaque membre présent au moins six heures avant le début de la séance où il est approuvé ».

IL EST PROPOSÉ PAR madame Maude Simard, commissaire,

que la secrétaire générale soit dispensée de faire la lecture du procès-verbal de la séance ajournée du 6 juin 2017.

Que le procès-verbal de la séance ajournée du 6 juin 2017 soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

06.04 ORGANISATION SCOLAIRE – PRÉVISION DE LA CLIENTÈLE 2017-2022

C.C.-4291-06-17

06.04.01a RECOMMANDATION DE DEMANDES D'AJOUT D'ESPACE – DEMANDE DE FINANCEMENT AU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (MEES) POUR L'AJOUT D'ESPACE (MESURE 50511) QUI DESSERVIRA LA CLIENTÈLE SECONDAIRE DU

SECTEUR NORD (LA PRAIRIE, CANDIAC, SAINT-PHILIPPE ET SAINT-MATHIEU) ET ÉVENTUELLEMENT POUR DE LA CLIENTÈLE PROVENANT DU SECTEUR NORD-OUEST

Monsieur François Jannelle, directeur général adjoint, présente le dossier.

CONSIDÉRANT les prévisions démographiques du MEES de mars 2017;

CONSIDÉRANT l'organisation scolaire en lien avec notre prévision de clientèle 2017-2022;

CONSIDÉRANT le portrait de situation des développements domiciliaires du secteur nord et nord-ouest;

CONSIDÉRANT qu'après analyse de nos taux d'occupation des différents locaux dans le secteur nord en fonction de l'évolution de la clientèle, nous n'avons pas la capacité d'accueil suffisante pour accueillir la clientèle provenant de ce secteur;

CONSIDÉRANT qu'après analyse de nos taux d'occupation des différents locaux dans le secteur nord-ouest en fonction de l'évolution de la clientèle, nous prévoyons d'ici cinq ans, que nous n'aurons pas la capacité d'accueil suffisante pour accueillir la clientèle du secondaire provenant de ce secteur;

CONSIDÉRANT qu'après analyse de nos taux d'occupation des différents locaux pour l'ensemble de nos écoles qui accueillent la clientèle du secondaire, nous n'avons pas la capacité d'accueil suffisante pour recevoir la clientèle provenant du secteur nord et éventuellement celle du secteur nord-ouest (voir document 06.04.01a – annexe 1).

IL EST PROPOSÉ PAR madame Maude Simard, commissaire,

de demander au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur d'accorder à la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries, le financement nécessaire pour l'ajout d'espace équivalent à une construction d'école secondaire pouvant accueillir 600 élèves provenant du secteur nord.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.-4292-06-17

06.04.01b RECOMMANDATION DE DEMANDES D'AJOUT D'ESPACE – DEMANDE DE FINANCEMENT AU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (MEES) POUR LE RETRAIT DES MODULAIRES (MESURE 30145) À L'ÉCOLE SECONDAIRE PIERRE-BÉDARD, L'AJOUT

D'ESPACE PERMANENT ET L'AMÉNAGEMENT DE LOCAUX (MESURE 50511)

Monsieur François Jannelle, directeur général adjoint, présente le dossier.

CONSIDÉRANT la rencontre qui a eu lieu au MEES le mercredi 17 septembre 2014 et l'orientation qui nous a été donnée en lien avec le retrait éventuel des modulaires;

CONSIDÉRANT que le MEES nous a demandé de démontrer, lors de la présentation de nos prochaines demandes d'ajout d'espace, s'il est justifié de conserver l'équivalent de l'espace ou plus que procurent les modulaires en place;

CONSIDÉRANT les prévisions démographiques du MEES de mars 2017;

CONSIDÉRANT l'organisation scolaire en lien avec notre prévision de clientèle 2017-2022;

CONSIDÉRANT les développements domiciliaires dans les municipalités que dessert l'école secondaire Pierre-Bédard;

CONSIDÉRANT qu'après analyse de nos taux d'occupation des différents locaux à l'école secondaire Pierre-Bédard, sans les modulaires et en fonction de l'évolution de la clientèle, nous n'avons pas la capacité d'accueil suffisante pour accueillir la clientèle du secteur sud-ouest à cette école (voir document 06.04.01b – annexe 1).

IL EST PROPOSÉ PAR madame Claudine Caron-Lavigueur, commissaire,

de réitérer la demande au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur d'accorder à la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries, le financement nécessaire pour le retrait des modulaires, l'ajout de 4 locaux de classe régulière, d'un gymnase simple, d'un local d'art dramatique, d'un local de musique, d'un espace pour 150 casiers et l'aménagement de locaux de services à l'école Pierre-Bédard, à Saint-Rémi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.-4293-06-17

06.04.01c RECOMMANDATION DE DEMANDES D'AJOUT D'ESPACE – DEMANDE DE FINANCEMENT AU MEES POUR L'AGRANDISSEMENT DE L'ÉCOLE PRIMAIRE SAINT-VIATEUR-CLOTILDE-RAYMOND (ÉDIFICE SAINT-VIATEUR) À SAINT-RÉMI (MESURE 50511)

Monsieur François Jannelle, directeur général adjoint, présente le dossier.

CONSIDÉRANT les prévisions démographiques du MEES de mars 2017;

CONSIDÉRANT l'organisation scolaire en lien avec notre prévision de clientèle 2017-2022;

CONSIDÉRANT le changement de la cote de défavorisation de cette école qui vient de passer de 8 à 9 et qui fait en sorte que nous avons l'obligation d'ajuster les ratios d'élèves par classe en fonction d'une école SIAA;

CONSIDÉRANT les développements domiciliaires dans la municipalité de Saint-Rémi;

CONSIDÉRANT les capacités d'accueil reconnues par le MEES pour l'ensemble des écoles de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries;

CONSIDÉRANT le dossier qui a été acheminé au MEES le 23 janvier 2017 (voir document 06.04.01c - annexe 1);

CONSIDÉRANT la résolution du conseil des commissaires du 14 mars 2017 (C.C.-4234-03-17) présentée par le Service des ressources matérielles (voir document 06.04.01c - annexe 2).

IL EST PROPOSÉ PAR madame Claudine Caron-Lavigueur, commissaire,

de réitérer la demande au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur d'accorder à la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries, le financement nécessaire pour l'ajout de 6 locaux de classe primaire, de 2 locaux de classe préscolaire, d'un gymnase double et de ses services, d'une bibliothèque et pour l'aménagement de différents locaux dont la salle servant actuellement de gymnase en salle polyvalente et cafétéria avec cuisine, à l'école Saint-Viateur-Clotilde-Raymond (édifice Saint-Viateur) à Saint-Rémi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.-4294-06-17

06.04.01d DEMANDE DE FINANCEMENT AU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (MEES) POUR LA CONSTRUCTION D'UNE ÉCOLE PRIMAIRE À CHÂTEAUGUAY (MESURE 50511)

Monsieur François Jannelle, directeur général adjoint, présente le dossier.

CONSIDÉRANT le portrait de l'évolution de la clientèle en date de décembre 2016;

CONSIDÉRANT les prévisions démographiques du MEES de mars 2017;

CONSIDÉRANT l'organisation scolaire en lien avec notre prévision de clientèle 2017-2022;

CONSIDÉRANT l'évolution des développements domiciliaires dans les municipalités de Châteauguay, Léry et Mercier;

CONSIDÉRANT les capacités d'accueil reconnues par le MEES pour l'ensemble des écoles de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Éric Allard, commissaire,

de demander au MEES d'accorder à la commission scolaire le financement nécessaire afin de construire une école primaire 3-18 dans la municipalité de Châteauguay.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.-4295-06-17

06.04.01e DEMANDE DE FINANCEMENT AU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (MEES) POUR L'AJOUT D'ESPACE POUR L'ÉCOLE PRIMAIRE SAINTE-CLOTILDE (MESURE 50511)
Monsieur François Jannelle, directeur général adjoint, présente le dossier.

CONSIDÉRANT les prévisions démographiques du MEES de mars 2017;

CONSIDÉRANT l'organisation scolaire en lien avec notre prévision de clientèle 2017-2022;

CONSIDÉRANT les développements domiciliaires dans la municipalité de Sainte-Clotilde;

CONSIDÉRANT les capacités d'accueil reconnues par le MEES pour l'ensemble des écoles de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries;

CONSIDÉRANT la nécessité de considérer l'éloignement de l'école Sainte-Clotilde.

IL EST PROPOSÉ PAR madame Claudine Caron-Lavigueur, commissaire,

de demander au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur d'accorder à la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries le financement nécessaire pour l'ajout de six locaux de classe primaire, une salle polyvalente, un débarcadère parents, l'ajout de stationnement et pour l'aménagement de locaux existants à l'école Sainte-Clotilde à Sainte-Clotilde.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.-4296-06-17

06.04.01f DEMANDE DE FINANCEMENT AU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (MEES) POUR LA CONSTRUCTION D'UNE ÉCOLE PRIMAIRE À MERCIER (MESURE 50511)
Monsieur François Jannelle, directeur général adjoint, présente le dossier.

CONSIDÉRANT les prévisions démographiques du MEES de mars 2017;

CONSIDÉRANT l'organisation scolaire en lien avec notre prévision de clientèle 2017-2022;

CONSIDÉRANT les développements domiciliaires dans la municipalité de Mercier, Châteauguay et Léry;

CONSIDÉRANT les capacités d'accueil reconnues par le MEES pour l'ensemble des écoles de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

IL EST PROPOSÉ PAR madame Suzanne Gaudette, commissaire,

de demander au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur d'accorder à la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries le financement nécessaire afin de construire une école primaire 2-12 dans la municipalité de Mercier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.-4297-06-17

06.04.01g DEMANDE DE FINANCEMENT AU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (MEES) POUR LE RETRAIT DES MODULAIRES (MESURE 30145) À L'ÉCOLE PRIMAIRE DES BOURLINGUEURS ET POUR L'AJOUT D'ESPACE PERMANENT (MESURE 50511)

Monsieur François Jannelle, directeur général adjoint, présente le dossier.

CONSIDÉRANT la rencontre qui a eu lieu au MEESR le mercredi 17 septembre 2014 et l'orientation qui nous a été donnée en lien avec le retrait éventuel des modulaires;

CONSIDÉRANT que le MEES nous a demandé de démontrer, lors de la présentation de nos prochaines demandes d'ajout d'espace, s'il est justifié de conserver l'équivalent de l'espace ou plus que procurent les modulaires en place;

CONSIDÉRANT la lettre du MEES que nous avons reçue le lundi 29 juin 2015 dans le cadre de la mesure 30145 – Location d'immeubles 2014-2015;

CONSIDÉRANT les prévisions démographiques du MEES de mars 2017;

CONSIDÉRANT l'organisation scolaire en lien avec notre prévision de clientèle 2017-2022;

CONSIDÉRANT les développements domiciliaires de la ville de Sainte-Catherine que dessert l'école primaire des Bourlingueurs;

CONSIDÉRANT qu'après analyse de nos besoins en locaux à l'école primaire des

Bourlingueurs sans les modulaires et en fonction de l'évolution de la clientèle, nous n'avons pas la capacité d'accueil suffisante pour accueillir la clientèle des Bourlingueurs et celle de l'ensemble des besoins des écoles primaires de la Ville de Sainte-Catherine.

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Cédric Fontaine, commissaire,

de réitérer la demande au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur d'accorder à la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries le financement nécessaire pour le retrait des modulaires, l'ajout d'un local de préscolaire, six locaux du primaire, un local polyvalent et l'aménagement de locaux de services. Aussi, pour l'aménagement des stationnements, des cours d'école et des débarcadères parents et d'autobus, desservant à la fois l'école primaire des Bourlingueurs et l'école secondaire des Timoniers à Sainte-Catherine.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.-4298-06-17

06.04.01h DEMANDE DE FINANCEMENT AU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (MEES) POUR L'AJOUT D'ESPACE POUR L'ÉCOLE GÉRIN-LAJOIE À CHÂTEAUGUAY (MESURE 50511)

Monsieur François Jannelle, directeur général adjoint, présente le dossier.

CONSIDÉRANT les prévisions démographiques du MEES de mars 2017;

CONSIDÉRANT l'organisation scolaire en lien avec notre prévision de clientèle 2017-2022;

CONSIDÉRANT les développements domiciliaires dans les municipalités de Châteauguay, Mercier et Léry;

CONSIDÉRANT les capacités d'accueil reconnues par le MEES pour l'ensemble des écoles de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

IL EST PROPOSÉ PAR madame Suzanne Gaudette, commissaire,

de demander au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur d'accorder à la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries le financement nécessaire pour l'ajout de deux classes préscolaires, quatre classes régulières, un gymnase double et pour l'aménagement du plateau simple en salle polyvalente et locaux de services à l'école Gérin-Lajoie à Châteauguay.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.-4299-06-17

06.04.01i DEMANDE DE FINANCEMENT AU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (MEES) POUR L'AJOUT D'ESPACE POUR L'ÉCOLE

PRIMAIRE SAINT-ROMAIN À HEMMINGFORD (MESURE 50511)

Monsieur François Jannelle, directeur général adjoint, présente le dossier.

CONSIDÉRANT les prévisions démographiques du MEES de mars 2017;

CONSIDÉRANT l'organisation scolaire en lien avec notre prévision de clientèle 2017-2022;

CONSIDÉRANT les développements domiciliaires dans la municipalité d'Hemmingford;

CONSIDÉRANT les capacités d'accueil reconnues par le MEES pour l'ensemble des écoles de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries;

CONSIDÉRANT la nécessité de considérer l'éloignement de l'école Saint-Romain.

IL EST PROPOSÉ PAR madame Claudine Caron-Lavigueur, commissaire,

de demander au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur d'accorder à la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries le financement nécessaire pour l'ajout de quatre locaux de classe primaire, une salle polyvalente avec cuisine, un local de service de garde et pour l'aménagement de locaux existants, à l'école Saint-Romain à Hemmingford.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.-4300-06-17

06.04.01j DEMANDE DE FINANCEMENT AU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (MEES) POUR LA CONSTRUCTION D'UN GYMNASSE SIMPLE À L'ÉCOLE PRIMAIRE SAINT-MICHEL-ARCHANGE À SAINT-MICHEL (MESURE 50511)

Monsieur François Jannelle, directeur général adjoint, présente le dossier.

CONSIDÉRANT les prévisions démographiques du MEES de mars 2017;

CONSIDÉRANT l'organisation scolaire en lien avec notre prévision de clientèle 2017-2022;

CONSIDÉRANT les développements domiciliaires dans la municipalité de Saint-Michel;

CONSIDÉRANT les capacités d'accueil reconnues par le MEES pour l'ensemble des écoles de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries;

CONSIDÉRANT la nécessité de doter l'école Saint-Michel-Archange d'installations adéquates.

IL EST PROPOSÉ PAR madame

Claudine Caron-Lavigueur, commissaire,

de demander au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur d'accorder à la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries le financement nécessaire pour l'ajout d'un gymnase simple et pour l'aménagement de locaux existants à l'école Saint-Michel-Archange à Saint-Michel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.-4301-06-17

06.04.01k DEMANDE DE FINANCEMENT AU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (MEES) POUR LA CONSTRUCTION D'UN GYMNASSE SIMPLE À L'ÉCOLE PRIMAIRE NOTRE-DAME-SAINT-JOSEPH (ÉDIFICE NOTRE-DAME) À LA PRAIRIE (MESURE 50511)

Monsieur François Jannelle, directeur général adjoint, présente le dossier.

CONSIDÉRANT les prévisions démographiques du MEES de mars 2017;

CONSIDÉRANT l'organisation scolaire en lien avec notre prévision de clientèle 2017-2022;

CONSIDÉRANT les capacités d'accueil reconnues par le MEES pour l'ensemble des écoles de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries;

CONSIDÉRANT la nécessité de doter l'école Notre-Dame-Saint-Joseph (édifice Notre-Dame) à La Prairie d'installations adéquates.

IL EST PROPOSÉ PAR madame Maude Simard, commissaire,

de demander au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur d'accorder à la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries le financement nécessaire pour l'ajout d'un gymnase simple et pour l'aménagement de locaux existants à l'école Notre-Dame-Saint-Joseph (édifice Notre-Dame) à La Prairie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.-4302-06-17

06.04.01l DEMANDE DE FINANCEMENT AU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (MEES) POUR L'AGRANDISSEMENT ET LE RÉAMÉNAGEMENT DES LOCAUX DE L'ÉCOLE DE FORMATION PROFESSIONNELLE DE CHÂTEAUGUAY

Monsieur Frédéric Grandioux, directeur du Service des ressources matérielles, présente le dossier.

CONSIDÉRANT la responsabilité de la CSDGS d'offrir une formation de qualité dans des locaux représentatifs du marché du travail et répondant aux exigences des employeurs de la région;

CONSIDÉRANT que les 16 programmes offerts à l'École de formation professionnelle de Châteauguay nécessitent l'ajout d'environ 5 800 m² pour la dispense adéquate de ceux-ci;

CONSIDÉRANT le réaménagement des programmes par secteur de formation (Santé et Construction) pour favoriser une utilisation optimale des locaux;

CONSIDÉRANT l'augmentation de la clientèle fréquentant nos centres de formation professionnelle;

CONSIDÉRANT les besoins d'espace de l'école secondaire Louis-Philippe-Paré;

CONSIDÉRANT la valeur des travaux en maintien de bâtiments à réaliser à l'École de formation professionnelle de Châteauguay et à l'école secondaire Louis-Philippe-Paré.

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Éric Allard, commissaire,

de réitérer la demande au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur d'accorder à la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries le financement pour permettre l'agrandissement et le réaménagement des locaux servant à offrir les programmes de formation professionnelle à l'École de formation professionnelle de Châteauguay.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.-4303-06-17

06.05 RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL DES COMMISSAIRES – PRINCIPES DE RÉPARTITION DE LA MASSE SALARIALE À COMPTER DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2017-2018

Madame Marie-Louise Kerneïs, présidente, présente le dossier.

CONSIDÉRANT la modification à l'article 179 de la *Loi sur l'instruction publique* par le projet de loi 105 sanctionné le 23 novembre 2016 relativement à la composition du comité exécutif;

CONSIDÉRANT la résolution C.C.-4263-05-17 indiquant que les quatre commissaires parents fassent partie du comité exécutif, et ce, à compter du 1^{er} juillet 2017;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité sur la répartition de la rémunération des commissaires pour l'année scolaire 2017-2018.

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur André Dugas, commissaire,

que la répartition soit basée sur les principes suivants :

- la prime à la présidence du conseil des commissaires demeure l'équivalent du décret 605-2016 du 29 juin 2016 du paragraphe 3^o « le nombre d'équivalent temps plein de l'effectif scolaire de l'année

scolaire précédente multiplié par 1 \$ »;

- tout montant supérieur à 25 001 \$, pour le nombre d'équivalent temps plein de l'effectif scolaire, sera partagé à 50 % entre la présidence et la vice-présidence du conseil des commissaires;
- la prime à la vice-présidence du conseil des commissaires soit de deux mille dollars (2 000 \$) par année;
- la prime à la vice-présidence du comité exécutif soit de mille dollars (1 000 \$) par année;
- qu'il y aura rémunération par jetons des présences pour les comités statutaires suivants (61 jetons) :
 - comité de gouvernance et d'éthique (5 commissaires, 3 rencontres pour 15 jetons);
 - comité de vérification (5 commissaires, 3 rencontres pour 15 jetons);
 - comité des ressources humaines (5 commissaires, 3 rencontres pour 15 jetons);
 - comité consultatif du transport scolaire (2 commissaires, 3 rencontres pour 6 jetons) ;
 - comité d'appréciation de la directrice générale (5 commissaires, 2 rencontres pour 10 jetons);
- qu'il y aura également rémunération par jetons pour les séances ordinaires du conseil des commissaires (11 rencontres pour 176 jetons), pour les séances ordinaires du comité exécutif (11 rencontres pour 176 jetons) et pour les séances plénières régulières (9 rencontres pour 144 jetons), totalisant 31 rencontres pour 496 jetons);
- que le jeton de présence est établi à un montant de soixante-quinze dollars (75 \$);
- qu'un total de 10 jetons à soixante-quinze (75 \$) soit conservé pour la participation des membres du comité relatif aux demandes de révision de décision (5 commissaires, 2 rencontres), le cas échéant;
- qu'une compensation territoriale selon le lieu de résidence de chaque commissaire (aller-retour) soit versée au 30 juin à même la masse salariale, et ce, pour les séances ordinaires du conseil des commissaires; le tout au prorata de leurs présences aux séances ordinaires du conseil des commissaires;
- que le résiduel de la masse salariale établisse la rémunération de base de chaque commissaire;
- qu'un total de trois (3) absences pour les séances ordinaires du conseil des commissaires et pour les séances plénières régulières soient permises sans coupure de jetons et que pour tous les autres comités (comité exécutif et comités statutaires), les jetons soient versés en fonction des présences (aucune absence permise sans coupure pour ces comités);
- que ces jetons de présence non versés, ainsi que tous résiduels découlant d'un mouvement d'un commissaire au cours de l'année, soient répartis après le 30 juin entre les commissaires, et ce, au prorata de leur présence aux séances ordinaires du conseil des commissaires;
- que ces principes de répartition soient effectifs au 1^{er} juillet 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.-4304-06-17

06.06 NOMINATION AU POSTE DE DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE

Madame Kathlyn Morel, directrice générale, présente le dossier.

CONSIDÉRANT le processus de recrutement et de sélection mis en œuvre concernant le comblement du poste de directrice générale adjointe ou de directeur général adjoint de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection.

IL EST PROPOSÉ PAR madame Sophia Plante, commissaire parent,

de procéder à la nomination de monsieur **Daniel Bouthillette**, à titre de directeur général adjoint de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries par un contrat à durée indéterminée à compter du 21 juin 2017, le tout selon les conditions prévues au Règlement sur les conditions d'emploi des hors cadres des commissions scolaires. Cette nomination est assujettie à une période de probation d'une année.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Des félicitations sont adressées à monsieur Daniel Bouthillette.

C.C.-4305-06-17

06.07 COMITÉ DE RÉPARTITION DES RESSOURCES (CRR) – COMPOSITION

Madame Kathlyn Morel, directrice générale, présente le dossier.

CONSIDÉRANT les nouvelles dispositions établies aux articles 193.2 et suivants de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP) prévoyant la mise en place d'un comité de répartition des ressources et ses modalités;

CONSIDÉRANT qu'à l'article 193.2 de la LIP, il est prévu que la commission scolaire doit instituer un comité de répartition des ressources formé d'au plus 15 membres, dont :

- la direction générale compte parmi les membres et en assume la direction;
- la majorité des membres doit être des directeurs d'école et de centre choisis par leurs pairs (au moins un directeur d'école préscolaire-primaire, un directeur d'école secondaire et un directeur de centre);
- le responsable des services éducatifs aux EHDAA (art. 265) doit également être membre de ce comité;
- au moins un membre du CRR doit être membre du personnel cadre de la commission scolaire sans être expressément visé par l'un des trois premiers alinéas;
- sur demande du CRR, d'autres membres du personnel de la commission scolaire peuvent également participer.

IL EST PROPOSÉ PAR madame Suzanne Gaudette, commissaire,

de déterminer la composition du comité de répartition des ressources, pour un total de 15 membres avec, sur demande, des membres invités sans droit de vote, selon les modalités suivantes :

Directions d'établissement (9)

- Primaire (4)
- Secondaire (3)
- Formation générale des adultes (1)
- Formation professionnelle (1)

Cadres (6)

- Direction générale (1)
- Direction générale adjointe (2)
- Direction adjointe des services éducatifs – responsable de l'adaptation scolaire (1)
- Direction des ressources financières (1)
- Coordonnateur des ressources financières (1)

Invités (1)

- Direction générale adjointe

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.- 4306-06-17

06.08 PROTOCOLE D'ENTENTE – ÉCOLE SPÉCIALISÉE

Madame Kathlyn Morel, directrice générale, présente le dossier.

CONSIDÉRANT qu'en 2006, le ministère de l'Éducation autorise à la CSDGS l'ouverture d'un point de service sous régional à l'école primaire Gérin-Lajoie à Châteauguay afin de scolariser des élèves lourdement handicapés;

CONSIDÉRANT qu'en octobre 2014, la CSDGS demande au ministère de l'Éducation la construction d'une école spécialisée qui permettrait d'accueillir des élèves du primaire et du secondaire afin de répondre à la demande croissante de scolarisation des élèves handicapés du territoire;

CONSIDÉRANT qu'en janvier 2016, la CSNF et la CSDGS établissent un partenariat afin de demander au ministère de l'Éducation la construction d'une école spécialisée;

CONSIDÉRANT qu'en août 2016, le ministère de l'Éducation octroie le financement à la CSDGS afin de subventionner cette école spécialisée qui permettra de scolariser, dans le respect des droits linguistiques tant francophones qu'anglophones, des élèves présentant les handicaps suivants :

- lourdement handicapés avec déficience intellectuelle profonde (code 23);
- lourdement handicapés avec une déficience motrice (code 36) et une déficience intellectuelle moyenne à sévère (code 24);
- lourdement handicapés avec un trouble envahissant du développement (code 50) et une déficience intellectuelle moyenne à sévère (code 24);

CONSIDÉRANT que le partenariat entre les deux commissions scolaires se concrétise notamment par la cession

d'un terrain par la CSNF à la CSDGS pour la construction de l'école spécialisée;

CONSIDÉRANT qu'en contrepartie la CSDGS s'engage à organiser des services qui puissent répondre aux besoins des élèves tant francophones qu'anglophones;

CONSIDÉRANT que les services éducatifs seront organisés par la CSDGS en respectant la *Loi sur l'instruction publique* (LIP), le régime pédagogique et les encadrements en vigueur. Une offre de services sera élaborée pour les élèves anglophones;

CONSIDÉRANT que l'école spécialisée se veut d'abord un milieu de scolarisation pour les élèves qui la fréquenteront ainsi qu'un milieu de vie sain, sécuritaire et tolérant. Les partenaires du secteur de la santé seront appelés à y offrir des services de réadaptation en soutien à la scolarisation;

CONSIDÉRANT que les deux commissions scolaires confirment leur volonté de convenir de cette entente dans un objectif d'adapter son contenu à la réalité des besoins des élèves francophones et anglophones qui la fréquenteront, voir résolution CC17-05-23-003 de la CSNF, déposée sous la cote 06.08b;

CONSIDÉRANT que la CSNF doit scolariser des élèves ayant des besoins spéciaux qui bénéficieront des services offerts à la nouvelle école spécialisée.

IL EST PROPOSÉ PAR madame Suzanne Gaudette, commissaire,

d'adopter le protocole d'entente tel que déposé sous la cote 06.08c et d'autoriser la présidente du conseil des commissaires, ainsi que la directrice générale à le signer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.-4307-06-17

06.09 STRUCTURE ADMINISTRATIVE DES CADRES 2017-2018

Madame Kathlyn Morel, directrice générale, présente le dossier.

CONSIDÉRANT la proposition faite par la Direction générale concernant la répartition des postes et des allocations pour les postes de cadres et hors cadres;

CONSIDÉRANT les échanges faits à la séance plénière spéciale du 20 juin 2017;

CONSIDÉRANT le retour de la consultation réalisée auprès de l'AQCS.

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur André Dugas, commissaire,

d'adopter la structure administrative des cadres 2017-2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

07.00 SERVICES ÉDUCATIFS

- 08.00 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**
- C.C.-4308-06-17 08.01 NOMINATION OU ENGAGEMENT AU POSTE DE DIRECTION DES SERVICES ÉDUCATIFS**
Monsieur Michel Brochu, directeur du Service des ressources humaines, présente le dossier.
- IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Cédric Fontaine, commissaire,
- de nommer, en date du 7 août 2017, madame **Nathalie Ménard** à titre de directrice des Services éducatifs au sein de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries, selon les conditions prévues au Règlement sur les conditions d'emploi des cadres des commissions scolaires. Cette nomination est assujettie à une période d'essai d'une année.
- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**
- C.C.-4309-06-17 08.02 NOMINATION AUX POSTES DE DIRECTION ADJOINTE D'ÉCOLE PRIMAIRE**
Monsieur Michel Brochu, directeur du Service des ressources humaines, présente le dossier.
- IL EST PROPOSÉ PAR madame Claudine Caron-Lavigueur, commissaire,
- d'engager, madame **Nancy Boisclair** et madame **Jessica Caissy** à titre de directrice adjointe d'école primaire au sein de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries, selon les conditions prévues au Règlement sur les conditions d'emploi des cadres des commissions scolaires. Cette nomination est assujettie à une période d'essai d'une année. Les dates d'entrée en fonction seront déterminées ultérieurement.
- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**
- C.C.-4310-06-17 08.03 NOMINATION AU POSTE D'AGENTE D'ADMINISTRATION AU SERVICE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL ET DE L'INFORMATION**
Monsieur Michel Brochu, directeur du Service des ressources humaines, présente le dossier.
- IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Alain Lemieux, commissaire,
- de nommer madame **Nancy Gilbert** à titre d'agente d'administration au Service du secrétariat général et de l'information, au sein de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries, selon les conditions prévues au Règlement sur les conditions d'emploi des cadres des commissions scolaires. Cette nomination est assujettie à une période d'essai d'une année. Les dates d'entrée en fonction seront déterminées ultérieurement.
- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**
- 09.00 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES**
- 09.01 BUDGET DE LA COMMISSION SCOLAIRE 2017-2018**
- 09.01.01 TRAFICS**
- 09.01.02 PRÉSENTATION DU BUDGET 2017-2018**
- 09.01.03 BUDGET D'INVESTISSEMENT 2017-2018 – INFORMATION COMPLÉMENTAIRE**
- 09.01.04 BUDGET DES ÉTABLISSEMENTS – TABLEAU**
- 09.01.05 APPROBATION DES BUDGETS DES ÉTABLISSEMENTS – RÉSOLUTION**
- 09.01.06 ADOPTION DU BUDGET DE LA COMMISSION SCOLAIRE ET TAUX DE TAXE**

Madame Germain Brière, directrice du Service des ressources financières, mentionne que le budget sera présenté lors de l'ajournement du conseil des commissaires le mardi 27 juin 2017 à 19 h 30.

C.C.-4311-06-17 **10.00 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES**
10.01 DÉROGATION À LA POLITIQUE D'ACQUISITION DE BIENS ET DE SERVICES – PROJETS D'INVESTISSEMENT ET AUTRES CONTRATS

Monsieur Frédéric Grandioux, directeur du Service des ressources matérielles, présente le dossier.

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur André Dugas, commissaire,

que la Direction générale soit mandatée pour octroyer des contrats pendant la période estivale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.-4312-06-17 **10.02 MODIFICATION AU PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LA VILLE DE SAINT-CONSTANT RELATIF À LA CONSTRUCTION ET LA GESTION DU NOUVEAU TERRAIN DE FOOTBALL LCF/SOCCER SYNTHÉTIQUE À L'ÉCOLE JACQUES-LEBER**

Madame Kathlyn Morel, directrice générale, présente le dossier.

CONSIDÉRANT la résolution adoptée par le conseil des commissaires le 6 juin 2017, en lien avec le protocole d'entente avec la Ville de Saint-Constant relatif à la construction et la gestion d'une surface synthétique (C.C.-4283-06-17);

CONSIDÉRANT que la durée initiale du protocole sera de vingt (20) ans au lieu de quinze (15) ans afin de correspondre à la période d'amortissement du terrain synthétique;

CONSIDÉRANT que les logos la Ville de Saint-Constant et la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries (CSDGS) auront le même niveau de visibilité sur le terrain et que le logo de l'Arsenal sera localisé au centre du terrain;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Constant a adopté le Protocole d'entente le 13 juin 2017;

CONSIDÉRANT que ce projet sera réalisé à l'automne 2017.

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur André Dugas, commissaire,

que le conseil des commissaires accepte les modifications apportées au Protocole d'entente avec la Ville de Saint-Constant relatif à la construction et la gestion d'une surface synthétique sur les terrains de la Ville et de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

Que la présidence du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries et la directrice générale soient autorisées à signer pour et au nom de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries le protocole d'entente avec la Ville de Saint-Constant relatif à la construction et la gestion d'une surface synthétique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.03 AMÉNAGEMENT DU TERRAIN DE FOOTBALL LCF/SOCCER SYNTHÉTIQUE À L'ÉCOLE JACQUES-LEBER – APPEL D'OFFRES 16-AO-057-91455

Monsieur Frédéric Grandioux, directeur du Service des ressources matérielles, présente le dossier. Ce sujet est ajourné au 27 juin 2017.

C.C.-4313-06-17

10.04 ADDENDA AU BAIL 16 094 458 INTERVENU ENTRE LA VILLE DE CHÂTEAUGUAY ET LA COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES

Madame Kathlyn Morel, directrice générale, présente le dossier.

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries (CSDGS) et la Ville de Châteauguay ont signé un bail le 5 mars 2009 d'une durée de 30 ans, pour la réalisation du projet du Centre multisports Châteauguay et obligeant la Ville de Châteauguay notamment à la réfection du débarcadère à l'école Louis-Philippe-Paré, tel que prévu à l'article 5.5 intitulé « Stationnements »;

CONSIDÉRANT que le 16 novembre 2016, la CSDGS a informé la Ville de Châteauguay de son désir de procéder elle-même aux travaux de réfection du débarcadère à l'école Louis-Philippe-Paré (C.C.-4176-11-16);

CONSIDÉRANT que la CSDGS et la Ville de Châteauguay ont convenu que cette dernière verserait un montant de 450 000.00 \$ (taxes et honoraires inclus) lors de la réalisation des travaux de réfection du débarcadère à l'école Louis-Philippe-Paré;

CONSIDÉRANT que la Ville de Châteauguay a prévu un montant de 450 000.00 \$ (taxes et honoraires inclus) dans son plan triennal d'immobilisation 2017, 2018 et 2019 pour la réfection du débarcadère à l'école Louis-Philippe-Paré;

CONSIDÉRANT que la CSDGS et la Ville de Châteauguay désirent modifier les engagements et conditions contenues au quatrième alinéa, ainsi que les sept points de la sous-section intitulée « obligation de la ville » de l'article 5.5 dudit bail.

IL EST PROPOSÉ PAR madame Suzanne Gaudette, commissaire,

que les membres du conseil des commissaires acceptent l'addenda modifiant le bail 16 094 458 du Centre Multisports Châteauguay;

que la présidence du conseil des commissaires des Grandes-Seigneuries et la directrice générale soient autorisées à signer pour et au nom de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries l'addenda au bail 16 094 458 du Centre Multisports Châteauguay;

que le premier versement soit déposé en fidéicommiss.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.-4314-06-17

10.05 ÉNONCÉ DE PRINCIPE ENTRE LA RÉGIE SPORTS ET LOISIRS BEAU-CHÂTEAU ET LA COMMISSION SCOLAIRE DES

GRANDES-SEIGNEURIES SUR L'UTILISATION DU COMPLEXE SPORTIF ET LA CESSION DE DROIT DE PASSAGE

Monsieur Frédéric Grandioux, directeur du Service des ressources matérielles, présente le dossier.

- CONSIDÉRANT la demande de la Régie intermunicipale « Sports et Loisirs Beau-Château » (Régie) visant la construction du complexe sportif sur les terrains contigus de l'École de formation professionnelle de Châteauguay (EFPC) et de l'école Louis-Philippe-Paré (LPP), lot 219-109;
- CONSIDÉRANT les échanges entre les représentants de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries (CSDGS) et ceux de la Régie;
- CONSIDÉRANT que la construction de la Phase I du projet qui sera réalisé en 2017 permettra à la communauté d'avoir accès à des infrastructures sportives de qualité qui comprendra notamment une surface à gazon synthétique, un gymnase multisports et une salle polyvalente ;
- CONSIDÉRANT que la construction de la Phase II du projet prévoit la construction d'un futur complexe aquatique intérieur et autres plateaux sportifs (salle d'entraînement, salles de danse, salles polyvalentes);
- CONSIDÉRANT que les parties à la présente reconnaissent qu'elles œuvrent toutes deux dans le secteur public et ont pour objectif d'assurer le mieux-être des populations qu'elles desservent;
- CONSIDÉRANT l'objet de la Régie, qui est de concevoir, de construire, de financer, d'exploiter et d'entretenir une série de trois (3) complexes sportifs et récréatifs sur le territoire des villes membres, dont le complexe multiplateaux attendant aux installations de la CSDGS précité, afin de permettre de bonifier l'offre de services en matière de sports et de loisirs récréatifs aux populations des villes membres de façon optimale et à un meilleur coût;
- CONSIDÉRANT la mission de la CSDGS;
- CONSIDÉRANT que les parties à l'entente visent à établir un climat de collaboration et de coopération à long terme;
- CONSIDÉRANT que les parties cherchent à optimiser l'utilisation de leurs infrastructures respectives;
- CONSIDÉRANT l'accord de principe intervenu en 2007 et modifié en 2009, entre la Ville de Châteauguay, membre de la Régie et la CSDGS à l'effet que la Commission scolaire s'engage à octroyer une servitude pour la voie d'accès en contrepartie de certain engagement de la Ville, dont l'aménagement d'un nouveau stationnement;

CONSIDÉRANT la signature de l'addenda du protocole d'entente avec la Ville de Châteauguay à la séance du conseil des commissaires du 20 juin 2017.

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Éric Allard, commissaire,

que les membres du conseil des commissaires acceptent les conditions de l'accord de principe intervenu avec Régie intermunicipale « Sports et Loisirs Beau-Château » conditionnellement à l'acceptation par cette dernière des modifications proposées par la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries et à l'adoption d'un protocole d'entente pour officialiser les ententes;

que les membres du conseil des commissaires autorisent la demande de droit de passage temporaire de la Régie intermunicipale « Sports et Loisirs Beau-Château » pour lui permettre de débiter la construction du complexe multiplateaux pour la durée des travaux de la Phase I;

que la présidence du conseil des commissaires et la directrice générale soient autorisées à signer tout document relatif à l'accord de principe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.06 PROTOCOLE D'ENTENTE – PROMESSE D'ÉCHANGE – MUNICIPALITÉ DE NAPIERVILLE POUR L'AGRANDISSEMENT DE L'ÉCOLE LOUIS-CYR

Ce sujet est ajourné au 27 juin 2017.

10.07 PROTOCOLE D'ENTENTE – PROMESSE BILATÉRALE DE VENTE ET D'ACHAT – MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉDOUARD POUR L'AGRANDISSEMENT DE L'ÉCOLE SAINT-ÉDOUARD

Ce sujet est ajourné au 27 juin 2017.

10.08 PROTOCOLE D'ENTENTE – PROMESSE BILATÉRALE DE VENTE ET D'ACHAT – COMMISSION SCOLAIRE NEW FRONTIERS – NOUVELLE ÉCOLE EHDAA

Ce sujet est ajourné au 27 juin 2017.

11.00 SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS

12.00 SERVICE DE L'ORGANISATION SCOLAIRE ET DE L'ADAPTATION SCOLAIRE

13.00 SERVICE DU TRANSPORT SCOLAIRE

14.00 ACTIVITÉS DE REPRÉSENTATION DU CONSEIL DES COMMISSAIRES

14.01 COUPS DE CŒUR

Coups de cœur de monsieur Éric Allard, commissaire

Gala de l'école Louis-Philippe-Paré et graduation de l'École de formation professionnelle de Châteauguay. Félicitations aux élèves et aux organisateurs.

Coups de cœur de monsieur Cédric Fontaine, commissaire

Inauguration du Centre d'entrepreneuriat des Grandes-Seigneuries. Bravo aux organisateurs!

Soirée de remise des bourses aux élèves. Bravo pour l'organisation de la soirée et à tous les élèves.

Coups de cœur de madame Claudine Caron-Lavigueur, commissaire

École Pierre-Bédard :

- Spectacle de l'école « Lez'Arts » : au programme « Musique, chants et théâtre, ainsi que vente et exposition d'œuvres réalisées en arts plastiques ». Belle soirée!
- Relais pour la vie Jeunesse : organisé par 29 élèves chapeautés par deux enseignants en éthique et culture religieuse, madame Anik Boucher et monsieur Martin Lacroix, à la vie spirituelle et à l'engagement communautaire, madame Christine St-Jean, et la conseillère d'orientation, madame Mélanie Leclaire. 196 participants ont bravé la pluie et le froid afin de participer au relais, ce qui a permis d'amasser 21 600 \$. Il s'agissait d'une première participation pour l'école. Ce projet rassembleur a favorisé l'implication des jeunes à travers divers comités de l'école. Un succès!
- Gala excellence : un autre succès. Bravo à tous ceux et celles qui ont collaboré!

Coups de cœur de madame Maude Simard, commissaire

Monsieur Maxime Bérubé, élève du Centre de formation Compétence-de-la-Rive-Sud qui a terminé en 4^e place en Carrosserie automobile lors des Olympiades canadiennes des métiers et des technologies qui ont eu lieu à Winnipeg du 31 mai au 3 juin dernier. Félicitations!

École de la Magdeleine et son Gala Mag. Un bel événement, c'est une grande fierté!

À tous les jeunes qui terminent leur année scolaire : Bravo à tous!

Coup de cœur partagé de madame Maude Simard et de madame Valérie Roy, commissaires

École Émilie-Gamelin : la 14^e édition de leur spectacle de fin d'année qui a eu lieu les 13 et 14 juin à la salle l'Étoile au Complexe DIX30. En explorant les 24 forces du caractère, les 6 vertus et la racine du bonheur, les élèves de leur école ont présenté l'importance de plusieurs valeurs en dansant, en jouant de la musique et en chantant. Félicitations aux élèves et au personnel pour l'organisation de ses deux soirées. Bravo!

Coup de cœur de madame Sophia Plante, commissaire

École des Timoniers : vernissage l'Étincelle qui a eu lieu le jeudi 11 mai 2017. Travaux des élèves et prestation musicale présentés lors de la soirée. Félicitations aux élèves, à madame France Aubin et à monsieur Pierre Cliche, enseignants, pour l'organisation. Wow! Bel événement!

Coup de cœur de monsieur André Dugas, commissaire

Le relais pour la vie jeunesse de la Société canadienne du cancer (SCC) organisé par les élèves de l'école Jacques-Leber qui a eu lieu le 9 juin dernier sur le terrain de l'école. Ce relais est une marche de 6 heures qui rassemble amis, camarades de classe et enseignants et qui permet de recueillir des fonds et rendre hommage aux personnes touchées par le cancer et lutter contre la maladie. Il s'agit d'une première édition pour les élèves de l'école.

Madame Sophie Dufault, directrice de l'école Jacques-Leber, et survivante, pour son témoignage lors de la soirée Relais pour la vie Jeunesse de la Société canadienne du cancer.

15.00 COMITÉ DE PARENTS

15.01 PROCÈS-VERBAL DU 25 JANVIER 2017

Le procès-verbal de la rencontre du comité de parents du 25 janvier 2017 est déposé.

15.02 PROCÈS-VERBAL DU 22 FÉVRIER 2017

Le procès-verbal de la rencontre du comité de parents du 22 février 2017 est déposé.

15.03 PROCÈS-VERBAL DU 22 MARS 2017

Le procès-verbal de la rencontre du comité de parents du 22 mars 2017 est déposé.

Madame Valérie Roy, commissaire parent, niveau primaire, mentionne qu'elle a participé au colloque de la Fédération des comités de parents du Québec (FCPQ). Très intéressant.

16.00 DEMANDE D'INFORMATION

Madame Sophia Plante, commissaire parent, a eu une question d'un parent sur l'uniforme scolaire et le code vestimentaire des employés. Monsieur Michel Brochu, directeur du Service des ressources humaines, donne des informations.

Elle a aussi reçu une question sur le taux d'absentéisme dans les écoles et la motivation des absences. Mesdames Kathlyn Morel, directrice générale et Marie-Louise Kerneïs, présidente, donnent des informations.

17.00 COMMUNICATION DE LA PRÉSIDENTE ET DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Madame Marie-Louise Kerneïs, présidente, souligne les sujets suivants:

- le rendez-vous avec les députés pour les ajouts d'espace;
- le lancement de la politique nationale le 21 juin prochain;
- le projet de loi 143 pour les services de garde.

Madame Kathlyn Morel, directrice générale, attire l'attention des gens sur le dépôt de documents.

18.00 DÉPÔT DE DOCUMENTS

18.01 LETTRE DE PARENT – ÉCOLE JEAN-LEMAN

18.02 LETTRE MEES – PROJET DE LOI 144

18.03 LETTRE DU MEES – MATERNELLE 4 ANS

C.C.-4315-06-17

19.00 AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

À 21 h 05,

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Cédric Fontaine, commissaire,

que la présente séance ordinaire soit ajournée le mardi 27 juin 2017 à 19 h 30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Présidence de la séance

Secrétaire générale

1312
S:\510\SG\1000_Administration_generale\1310_CC\1311_PV\2016-2017\11. 20 juin 2017 - 1312.doc